



Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale sur le document intitulé "La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 - Cahier de consultation"

par

Le Centre multiethnique de Québec

3 août 2016

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Présentation du Centre multiethnique de Québec</i>	3
<i>Planification des niveaux d'immigration</i>	5
<i>L'importance de fixer des cibles équitables de réfugiés pour honorer nos engagements humanitaires</i>	5
<i>La Régionalisation</i>	8
<i>Constats concernant l'accueil, l'établissement et l'intégration</i>	9
Remboursement des frais de transports	9
Rareté du logement abordable	9
Réunification familiale	10
Services de garde à l'enfance	11
Francisation	12
Reconnaissance des acquis et accès au marché du travail	12
<i>Recommandations</i>	13

Introduction

Le Centre multiethnique de Québec (CMQ) est un organisme œuvrant depuis plus de 55 ans auprès des personnes réfugiées, immigrantes et demandeurs d’asile en leur offrant des services d’accueil, d’accompagnement, d’établissement et d’intégration à Québec.

Le CMQ a étudié avec intérêt les documents pour la Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé « La planification de l’immigration au Québec pour la période 2017-2019 ». Nos propos s’inscrivent dans une perspective dictée par notre mission et éclairée par notre expertise.

Historiquement, l’immigration de Québec est intrinsèquement liée à une tradition humanitaire qui fait écho aux valeurs sociales de la population québécoise. Pour contrer la dénatalité et maintenir le poids du français, le CMQ a toujours soutenu les politiques d’attraction d’immigrants dans la province, et notamment dans la Capitale-Nationale, et ce, dans le respect d’un certain équilibre entre les catégories humanitaire, familiale et économique. Compte tenu du faible taux de chômage, de la bonne santé économique de la région de la Capitale-Nationale et de notre responsabilité comme pays riche, nous considérons que notre région a la capacité d’accueillir et d’intégrer des personnes immigrantes, mais que cela doit se faire avec des moyens et la reconnaissance de l’expertise et de l’efficacité des services offerts par les organismes comme le nôtre. Ceci doit être accompagné de mesures et de ressources financières adaptées. Dans cette perspective, l’expérience des organismes de première ligne, comme le CMQ, ainsi que leur connaissance des difficultés rencontrées par les immigrants et de la qualité des services qui leur sont donnés doivent être prises en compte.

Nous nous concentrerons, dans ce mémoire, sur des problématiques et des thèmes en lien avec notre expertise et notre expérience d’organisme œuvrant dans l’accueil et l’installation des réfugiés pris en charge par l’État et l’accompagnement des travailleurs qualifiés résidents permanents.

Présentation du Centre multiethnique de Québec

Depuis plus de cinquante-cinq ans, le CMQ, autrefois la Fraternité canadienne de Québec puis la Fraternité multiculturelle de Québec, intervient auprès des personnes réfugiées et immigrantes qui s’établissent dans la région de la Capitale-Nationale. À l’origine, le fonctionnement de la Fraternité canadienne reposait uniquement sur le dévouement des bénévoles. Les activités organisées comportaient deux dimensions : une dimension culturelle destinée à amener les personnes réfugiées et immigrantes ainsi que les Québécois à partager leurs richesses culturelles et une dimension de

soutien à l'installation et à l'intégration des personnes nouvellement arrivées à Québec, par un accompagnement personnalisé.

Aujourd'hui, la mission du CMQ est d'accueillir les immigrantes et immigrants de toutes catégories afin de faciliter leur établissement, de soutenir leur adaptation et leur intégration à la société québécoise et de favoriser leurs accès à de meilleures conditions socio-économiques.

Cette mission s'accomplit par le biais d'interventions individuelles et en groupe, et par la participation active à différents comités. Le dynamisme du CMQ se reflète par les nombreux services qui ont vu le jour, au fil des années, notamment :

- Réseau des agents en milieu interculturel (RAMI) ;
- Volet hébergement temporaire « Les Habitations du Centre multiethnique de Québec » ;
- Clinique de santé des réfugiés ;
- Premières démarches d'installation (PDI) ;
- Banque d'interprètes communautaires.

Il est important de noter que le CMQ a le mandat exclusif du MIDI d'accueillir, dans la région de Québec, les réfugiés pris en charge par l'État (RPCE).

Avec le temps, le CMQ est devenu un organisme incontournable au regard de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des nouveaux arrivants dans la ville de Québec, comme cela a été démontré au cours de la dernière année lors de l'accueil des réfugiés syriens. Le CMQ a développé une expertise reconnue par le milieu et ces dix dernières années ont vu les mandats confiés au CMQ augmenter et se bonifier grâce au partenariat et à l'effort d'arrimage des services aux besoins de la clientèle sans cesse grandissants. Ainsi, le personnel de notre organisme est passé de sept personnes en 2005 à 28 aujourd'hui pour répondre à ces besoins, tant pour l'accueil et l'installation des RPCE que pour l'accompagnement des travailleurs qualifiés depuis l'externalisation des services du MIDI. De plus, depuis plusieurs années, le CMQ bénéficie de l'expertise et du temps de près de 500 bénévoles provenant de toutes les catégories de la population et travaillant au sein de toutes ses sphères d'activités, confirmant ainsi l'organisme comme une ressource enracinée dans sa communauté.

En 2015-2016, l'organisme a accueilli 1 025 nouvelles personnes. Il a effectué 12 441 interventions auprès d'immigrants d'une soixantaine de nationalités. Plusieurs dizaines de bénévoles ont effectué plus de 3 000 heures de travail.

Planification des niveaux d'immigration

La population québécoise a toujours démontré son attachement aux valeurs humaines qui sous-tendent l'accueil des populations immigrantes. De ce fait, la majorité des communautés numériquement importantes à Québec est issue de l'immigration humanitaire, que l'on pense aux Chiliens, Polonais, Vietnamiens, Salvadoriens, Rwandais, Bosniaques, Afghans, Kosovars, Colombiens et plus récemment aux Syriens.

Pour contrer la dénatalité, maintenir le poids des francophones dans l'environnement anglophone et prévenir la décroissance du Québec par rapport au Canada, le CMQ a toujours soutenu une augmentation des niveaux d'immigration au Québec et dans la Capitale-Nationale et ce, en respectant un certain équilibre entre les catégories humanitaires, famille et économique. Compte tenu du faible taux de chômage, de la santé économique de la région de la Capitale nationale et de notre responsabilité comme pays riche, nous considérons que notre région peut augmenter ses niveaux d'immigration en tenant compte de cet équilibre entre les catégories d'immigration.

Cependant, cette augmentation doit être accompagnée de mesures et de ressources financières adaptées. Dans cette perspective, la situation vécue par les organismes comme le nôtre, ainsi que leur perception des difficultés rencontrées par les immigrants et de la qualité des services qui leur sont donnés doivent être prises en compte, de même que le sous-financement inquiétant de ces organismes.

RECOMMANDATIONS 1 ET 2

QUE LE MAINTIEN OU UNE CROISSANCE DE L'IMMIGRATION RESPECTE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC UN CERTAIN ÉQUILIBRE ENTRE LES CATÉGORIES HUMANITAIRE, FAMILIALE ET ÉCONOMIQUE.

QUE CET ENJEU DE SOCIÉTÉ SOIT PRÉSENTÉ COMME UN AXE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET NON PAS SEULEMENT ÉCONOMIQUE.

L'importance de fixer des cibles équitables de réfugiés pour honorer nos engagements humanitaires

Québec est la plus importante destination des réfugiés pris en charge par l'État en termes de nombre de personnes. Le CMQ œuvrant auprès des personnes réfugiées depuis cinquante-six ans a acquis une expertise dans leur accueil et leur installation.

Malgré tout, si au cours des huit dernières années, le Québec a vu diminuer le nombre d'arrivées de réfugiés pris en charge par l'État, il faut maintenant reconnaître et saluer l'effort qui a été investi cette année par les gouvernements canadiens et québécois pour accroître les nombres de réfugiés et répondre ainsi aux besoins de plus en plus pressants des personnes reconnues réfugiées qui se pressent à nos portes. En

septembre 2015, le monde entier a pris conscience de la réalité du drame et de l'ampleur du mouvement migratoire sans précédent qui s'amorçait depuis plusieurs mois déjà et qui a fait réagir les autorités mondiales et fait écho jusqu'ici. C'est donc en réponse aux pressions et aux demandes d'instances internationales comme le Haut-commissariat aux réfugiés que les autorités gouvernementales canadiennes et québécoises ont choisi d'accueillir un certain nombre de réfugiés syriens afin de les soutenir dans un processus de réinstallation permanente.

La région de Québec a su s'organiser dès le départ et une mobilisation importante a vu le jour en préparation de l'accueil de ces réfugiés syriens en se basant particulièrement sur l'expérience du Centre multiethnique de Québec et de son expertise en matière d'accueil et d'installation de groupes (notamment à travers l'arrivée massive des Kosovars en 1999).

Cet exercice collectif instauré par la Ville de Québec a su mettre en relief les champs d'expertise de l'ensemble des partenaires appelé à contribuer aux opérations en créant un plan particulier d'intervention issue de la concertation. Cette initiative, dans les mois à venir, sera appelée à se transformer en un plan d'action plus concret qui pourra, nous le souhaitons, fixer les collaborations futures.

Nous souhaitons maintenant continuer à recevoir un nombre suffisant de RCPE et estimons qu'il est nécessaire que des cibles appropriées soient fixées annuellement, non seulement en réponse à une crise humanitaire, mais en tenant compte des réalités internationales qui génèrent de nombreux déplacements de réfugiés qui méritent un traitement équitable. Le maintien et la croissance de ce nombre soutiennent et renforcent nos valeurs d'accueil et nos préoccupations quant à la situation dramatique que vivent ces millions de personnes expatriées un peu partout dans le monde, de différentes provenances, souvent installées temporairement dans des pays moins nantis que le nôtre. En accueillir un certain nombre nous paraît répondre à un devoir humanitaire auquel la population tient.

Par ailleurs, si nous croyons nécessaire de continuer à recevoir un nombre suffisant de RCPE, il s'avère indispensable de mettre en place ou de maintenir des programmes qui répondent adéquatement à leurs besoins et à ceux de la société qui les accueille. À cet égard il est impératif de maintenir une masse critique les justifiant. Trois projets majeurs ont été développés à Québec pour l'accueil et l'installation des réfugiés au niveau de la santé, du logement et de l'intégration : *la Clinique de santé des réfugiés*, *les Habitations du Centre multiethnique* qui proposent un milieu de vie adapté aux besoins des nouveaux arrivants, propice aux apprentissages nécessaires à leur adaptation et à leur intégration sociale à la société d'accueil et le *Réseau des agents en milieu interculturel* qui soutiennent et accompagnent les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration à travers une intervention de proximité.

Fragiliser ces programmes remettrait en cause le travail et l'expertise développés depuis de nombreuses années, la collaboration établie auprès de multiples partenaires et le dynamisme des municipalités et des régions concernées.

RECOMMANDATIONS 3 ET 4

QUE SOIT PRISE EN COMPTE L'EXPERTISE DES ORGANISMES D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DANS L'ÉLABORATION FUTURE DES PLANS D'ACCUEIL ET D'INSTALLATION NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES ARRIVÉES MASSIVES OU EN SITUATION DE CRISE.

QUE SOIT MIS EN PLACE UN COMITÉ CONSULTATIF PROVINCIAL VIABLE, UNE INSTANCE QUI ASSURERAIT UN LEADERSHIP INCLUANT LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET AVEC POUR MANDAT DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT : LIEUX DE DESTINATION, NIVEAUX D'IMMIGRATION ET VEILLE SUR LES PROGRAMMES ÉTABLIS EN PARTENARIAT POUR RCPE DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DE DESTINATIONS

Le plus grand défi à l'heure actuelle est de convaincre la population du bienfondé d'une croissance de l'immigration. Il faut sensibiliser davantage les milieux et en faire des communautés accueillantes. Au-delà des intervenants, ce sont monsieur et madame tout le monde qu'il faut toucher. On remarque qu'il y a très peu de leadership au sein des équipes qui prennent des décisions lesquelles sont déconnectées des besoins des communautés. Les peurs, les croyances et les mythes doivent être entendus, compris et déconstruits.

RECOMMANDATION 5

QU'UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION POSITIVES SOIT PORTÉE PAR LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES AFIN D'ATTÉNUER LES PRÉJUGÉS QUI ENTRETIENNENT DES CRAINTES AU SEIN DE LA POPULATION. LE GOUVERNEMENT DOIT METTRE EN APPLICATION DES MESURES VISANT À APPUYER DES RAPPORTS HARMONIEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL EN ENCOURAGEANT LES STRATÉGIES GAGNANTES QUI ONT DÉJÀ FAIT LEURS PREUVES.

La Régionalisation

Depuis l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration en 1990¹, le gouvernement du Québec a financé différentes initiatives de régionalisation selon plusieurs axes : par le développement de structures d'accueil pour les réfugiés et ainsi la création de nouvelles destinations, par l'accroissement du nombre de réfugiés accueillis annuellement dans les destinations déjà existantes ou par le développement de projets visant l'attraction et l'établissement d'immigrants économiques. En quelques années, ce qui devait être un projet de société était devenu un projet lié aux organismes communautaires, notamment ceux œuvrant en matière d'accueil, d'établissement et d'employabilité.

Si le rôle des organismes est clair en ce qui concerne la dispense de services aux nouveaux arrivants, il est inexistant dans la planification des niveaux d'immigration. Malgré le discours public, le CMQ comme les autres organismes n'intervient qu'une fois les immigrants arrivés sur le territoire de la Capitale-Nationale. Pourtant un réel partenariat devrait associer aux réflexions des tables de concertations régionales où siègent les ministères et organismes publics concernés, les organismes communautaires qui sont des acteurs majeurs dans les secteurs-clés de l'aide à l'adaptation des nouveaux arrivants que sont l'accueil, l'installation, le logement, la santé, l'éducation, les services sociaux et l'emploi.

Enfin, le CMQ est d'avis que la région de Québec offre différents atouts pour des personnes immigrantes désireuses de s'installer au Québec. Région purement francophone, capitale offrant des possibilités de développement d'entreprises et un grand éventail d'emplois de services, elle a besoin d'immigrants scolarisés ayant un niveau élevé de connaissances du français. Il y aurait moyen, en haussant les services de francisation, d'envoyer des allophones à Québec. Ils auraient plus de chance de s'intégrer en français dans la société.

RECOMMANDATION 6

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RECONNAISSE LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES COMME DES PARTENAIRES À PART ENTIÈRE DEVANT PARTICIPER À LA DÉTERMINATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE.

¹ Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Gouvernement du Québec, 1990, pp.64-65.

Constats concernant l'accueil, l'établissement et l'intégration

Le document de consultation décrit bien le lien entre la planification des niveaux d'immigration et les besoins, l'environnement national et international ainsi que la capacité d'accueil des régions visées. Cette capacité d'accueil se déploie en trois axes : l'évolution du marché de l'emploi, l'évolution des ressources disponibles pour l'accueil et l'intégration ainsi que l'évolution du consensus social. Nous pensons qu'une véritable reconnaissance des acquis permettrait de répondre adéquatement aux besoins du marché de l'emploi et que le consensus social est intrinsèquement lié à l'intégration réussie des nouveaux arrivants. Nous constatons, cependant, qu'il y a peu de mesures de ce consensus social et que lorsque la question est abordée, les personnes qui s'expriment s'appuient surtout sur des perceptions ou généralisent des expériences. Le lien évident qui unit l'acceptation au sein de la société d'accueil et l'intégration en l'emploi est peu documenté et seules les personnes ayant vécu une expérience positive ou négative peuvent en témoigner.

Nous centrerons donc notre propos sur les ressources disponibles en matière d'accueil et d'intégration et par le fait même sur les besoins observés sur le terrain, domaines dans lesquels la mission du CMQ s'inscrit et dont il a une connaissance pratique et quotidienne importante.

Remboursement des frais de transport

La question du remboursement des frais de transport du lieu de sélection de la personne réfugiée à la destination en terre canadienne devrait être discutée avec le gouvernement fédéral. En effet, à l'instar des réfugiés syriens, cette dette de transport pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars quand il s'agit d'une famille devrait être, au nom de l'équité, annulée pour l'ensemble des réfugiés. Cet endettement qui les accompagne dès leur arrivée au Canada fragilise leur capacité financière souvent précaire dans les premiers mois de l'arrivée et retarde ainsi l'atteinte de leur autonomie.

RECOMMANDATION 7

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRESSE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ÉLIMINER LES CHARGES FINANCIÈRES DES RPCE COMME LA MESURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DU LIEU DE SÉLECTION VERS LE LIEU DE DESTINATION

Rareté du logement abordable

Malgré une amélioration sensible depuis quelques années, la situation relative aux conditions d'accès d'un logement abordable demeure la même. Ainsi, la pénurie de logements exerce non seulement une pression sur les coûts, mais favorise aussi une détérioration significative du parc de logements disponibles. Lorsque le marché est en

situation d'équilibre, les logements mal entretenus et même négligés demeurent inoccupés. Cependant, dans le contexte actuel, des familles se voient dans l'obligation de louer pour une période pouvant aller jusqu'à un an, des logements de très mauvaise qualité et ce, à des coûts beaucoup trop élevés. Même si la situation s'apparente à celle vécue par l'ensemble des locataires du Québec, la période d'arrivée, le contexte, l'origine, la méconnaissance de la langue ainsi que de la réglementation sont des obstacles supplémentaires que doivent surmonter les nouveaux arrivants.

Enfin, comme nous le soulignons depuis plusieurs années, la majorité des familles réfugiées et immigrantes consacrent encore plus de 50 % de leur budget au logement, c'est donc dire qu'elles sont condamnées à la pauvreté dès leur établissement et qu'elles s'inscrivent, bien malgré elles, dans la catégorie des plus démunis de notre société. Les conséquences de la situation locative ont aussi un impact sur la vie personnelle et familiale des nouveaux arrivants : retour auprès d'un conjoint violent, problèmes de santé, problèmes scolaires, insécurité alimentaire, isolement, dépression et échec d'intégration.

RECOMMANDATION 8

QUE LE QUÉBEC SE DOTE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'HABITATION QUI ASSURERAIT LA COHÉRENCE DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS ET FAVORISERAIT LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS S'ATTAQUANT À LA FOIS AUX PROBLÈMES CONJONCTURELS ET STRUCTURELS EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ INCLUANT LES PERSONNES IMMIGRANTES/RÉFUGIÉES.

Réunification familiale

La réunification familiale est toujours un facteur primordial dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Le stress causé par les inquiétudes liées à la situation souvent précaire des membres de leur famille demeurés à l'étranger a des répercussions majeures sur la vie des personnes déjà établies au Québec. Dans nombre de cas, l'essentiel des énergies des personnes concernées et des organismes qui les soutiennent est consacré, des mois voire des années durant, à suivre les dédales administratifs qui parfois ne donneront aucun résultat. La dimension humanitaire n'est pas prise en compte lors de l'analyse des dossiers.

Nous faisons en 2016 les mêmes constats que lors des précédentes consultations. Les possibilités en ce qui concerne la réunification familiale sont peu nombreuses, les demandeurs se heurtant à de nombreux obstacles, en particulier parce que les programmes s'appuient sur une notion canadienne de la famille qui se réduit aux conjoints et aux enfants à charge et nécessite que les membres de la famille aient été inclus dans la demande de résidence permanente du requérant principal, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas. Les exigences financières sont tellement élevées que

peu de personnes nouvellement arrivées peuvent y répondre. À l'extérieur du Canada, l'information est très peu disponible et difficile à comprendre.

Pourtant, une façon pour le Québec d'accroître son immigration et de favoriser l'établissement à long terme des nouveaux arrivants serait de centrer une partie de son action sur la réunification des familles afin de consolider cette cellule sociale ainsi que les communautés déjà présentes. En effet, plus une famille est réunie et plus sa capacité d'entreprendre est développée. Sans oublier que, selon le document de consultation, les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial sont celles qui sont le plus présentes au Québec (83,8 % vs 75,5 % pour l'ensemble des catégories).

Nous invitons le gouvernement à prendre véritablement en considération les besoins des réfugiés en matière de réunification familiale, notamment dans la définition du concept de famille.

RECOMMANDATION 9

QUE LA RÉUNIFICATION FAMILIALE QUI EST RECONNUE COMME UN DROIT FONDAMENTAL POUR TOUT IMMIGRANT OU RÉFUGIÉ S'INSTALLANT AU CANADA, INDÉPENDAMMENT DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DU GARANT, SOIT POSSIBLE ET EFFECTIVE, LA NOTION DE FAMILLE SOIT RÉVISÉE ET QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FASSE DES RECOMMANDATIONS À SES HOMOLOGUES FÉDÉRAUX À CET ÉGARD.

Services de garde à l'enfance

La situation concernant l'accessibilité des services de garde aux nouveaux arrivants est préoccupante depuis de nombreuses années. Nous constatons qu'il est difficile pour un enfant qui vient d'arriver à Québec d'avoir une place rapidement dans un centre de petite enfance (CPE).

Ainsi, la non-accessibilité due au nombre de places disponibles, aux listes d'attente déjà existantes, aux coûts (allocation maximale de 10,00 \$ par jour par enfant d'âge scolaire et de plus de 25,00 \$ par jour par enfant d'âge préscolaire si le parent prouve qu'il n'y a pas de place dans un CPE) et à la qualité des services offerts a un impact important sur l'accès à la francisation ou à un emploi, engendrant ainsi une série d'embûches en matière d'intégration et de participation active à la société québécoise.

Le CMQ a développé l'accès à un réseau de garderies en milieu familial, mais les charges administratives sont très grandes pour les parents qui doivent sans cesse apporter des preuves de leur situation, de celle de leurs enfants, de la non-disponibilité de places dans les CPE, pour se faire rembourser les frais de garde en milieu familial, par le MIDI.

De plus, malgré ce contexte difficile, lorsque les nouveaux arrivants adultes sont appelés à débiter la francisation, le CMQ qui a comme mandat de trouver les services de garde ne reçoit aucune information du MIDI lui indiquant dans des délais appropriés les

besoins de ces familles en cette matière. Il est donc fréquent de rechercher et d’inscrire des dizaines d’enfants en milieux de garde avec un préavis de 24 à 48 h.

Nous souhaitons que le MIDI démontre une plus grande souplesse dans l’application de ses directives à cet égard en particulier quand les familles doivent avoir accès rapidement à un service de garde pour que les parents puissent intégrer la francisation.

RECOMMANDATIONS 10

QUE LE MIDI ASSOUPLE L’APPLICATION DE SES DIRECTIVES CONCERNANT L’INFORMATION RELATIVE À L’ACCÈS À LA FRANCISATION ET LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE.

Francisation

La francisation est un facteur-clé de l’intégration à Québec. En effet, dans quelle autre langue sommes-nous capables de vivre dans la Capitale-Nationale? Les impacts liés à la méconnaissance de la langue commune sont multiples : difficulté voire même impossibilité à être fonctionnel au quotidien, incapacité à interagir dans une région unilingue francophone, isolement, sentiment d’impuissance et de dépendance, extrême frustration. On ne s’étonnera pas que bien des personnes cherchent à se relocaliser dans une autre région où elles seront plus fonctionnelles.

Cependant pour rendre la francisation attrayante, accessible et surtout appliquée aux réalités du marché du travail, elle doit projeter, dès le départ, l’image d’une clé donnant un accès efficient à l’emploi. Elle doit donner un sens à l’investissement que les nouveaux arrivants y consacrent et surtout être adaptée aux réalités des familles par des horaires qui prennent compte des rendez-vous de santé souvent nombreux pour les réfugiées nouveaux arrivants, des horaires d’écoles et de garderie, des transports en commun, etc. De plus, la francisation doit être fonctionnelle et adaptée aux besoins des entreprises qui engagent.

RECOMMANDATION 11

QUE LE MIDI ET LE MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION REVOIENT LA QUESTION DE LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE AFIN DE LA RENDRE ACCESSIBLE, ATTRAYANTE ET FONCTIONNELLE

Reconnaissance des acquis et accès au marché du travail

La non-reconnaissance des diplômes et de l’expérience de travail condamne beaucoup d’immigrants et de réfugiés à recourir au programme de la sécurité du revenu, à travailler au noir, à occuper des emplois pour lesquels ils sont largement surqualifiés, à vivre en marge de la société active, à perdre confiance et ainsi à s’éloigner d’année en année d’une vision québécoise que l’immigration est un apport et une richesse collective.

Les efforts déployés par certains ordres professionnels pour l'admission des immigrants aux professions réglementées portent surtout sur la préparation aux examens et l'information sur les normes à atteindre dans l'exercice d'une profession visée. Ce n'est pas suffisant. Nous sommes loin d'une véritable reconnaissance des acquis ou de l'adaptation de normes et structures aux connaissances et expériences des immigrants. Les recommandations du comité interministériel mis sur pied à l'automne 2014 et surtout leur mise en œuvre et leurs résultats apporteront-ils une réponse ?

Par ailleurs, il est nécessaire de mieux clarifier dès l'étranger la réalité du marché du travail québécois et quels acquis seront reconnus aux candidats à l'immigration. Le système de reconnaissance ne doit pas comporter d'ambivalence et doit favoriser un accès rapide au marché du travail. Le CMQ considère aussi que, si des mises à niveau sont indispensables, l'accès à des mesures d'appoint doit être facilité tant en ce qui concerne l'admissibilité ou la durée que les coûts et que les adultes tireraient davantage de profit s'ils suivaient une formation pratique en même temps que la francisation.

Enfin, l'obtention d'un premier emploi s'avère un parcours difficile, rempli de déceptions et d'obstacles, comme en font foi les constats sur le terrain, les études et les médias. Il est important de soutenir toute personne qui pourrait répondre aux besoins importants de main-d'œuvre du marché de l'emploi d'aujourd'hui. Le traitement et l'obtention de l'*Évaluation comparative des études effectuées hors Québec* en même temps que le *Certificat de sélection du Québec* serait facilitant pour l'intégration professionnelle plus rapide des personnes immigrantes.

RECOMMANDATION 12

QUE L'ÉVALUATION COMPARATIVE DES ÉTUDES EFFECTUÉES HORS QUÉBEC SOIT OBTENUE EN MÊME TEMPS QUE LE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC

Recommandations

Le Centre multiethnique de Québec recommande au gouvernement du Québec :

- 1 - Que le maintien ou une croissance de l'immigration respecte dans la région de Québec un certain équilibre entre les catégories humanitaire, familiale et économique.
- 2 - Que cet enjeu de société soit présenté comme un axe de développement social et non pas seulement économique.
- 3 - Que soit prise en compte l'expertise des organismes d'accueil des réfugiés dans les différentes régions dans l'élaboration future des plans d'accueil et d'installation notamment en ce qui concerne les arrivées massives ou en situation de crise.
- 4 - Que soit mis en place un comité consultatif provincial viable, une instance qui assurerait un leadership incluant les ressources communautaires et avec pour mandat

de déterminer les orientations relatives aux réfugiés pris en charge par l'État : lieux de destination, niveaux d'immigration et veille sur les programmes établis en partenariat pour RCPE dans l'ensemble des régions de destinations.

5 - Qu'une campagne nationale de sensibilisation et d'information positives soit portée par les instances gouvernementales afin d'atténuer les préjugés qui entretiennent des craintes au sein de la population. Le gouvernement doit mettre en application des mesures visant à appuyer des rapports harmonieux au sein de la société d'accueil en encourageant les stratégies gagnantes qui ont déjà fait leurs preuves.

6 - Que le gouvernement du Québec reconnaisse les organismes communautaires comme des partenaires à part entière devant participer à la détermination des niveaux d'immigration dans la région de la Capitale-Nationale.

7 - Que le gouvernement du Québec presse le gouvernement fédéral d'éliminer les charges financières des RPCE comme la mesure de remboursement des frais de transport du lieu de sélection au lieu de destination.

8 - Que le Québec se dote d'une politique nationale de l'habitation qui assurerait la cohérence des différentes interventions et favoriserait la mise en place de solutions s'attaquant à la fois aux problèmes conjoncturels et structurels en tenant compte des besoins spécifiques des populations en situation de vulnérabilité incluant les personnes immigrantes/réfugiées.

9 - Que la réunification familiale qui est reconnue comme un droit fondamental pour tout immigrant ou réfugié s'installant au Canada, indépendamment de la capacité financière du garant, soit possible et effective, la notion de famille soit révisée et que le gouvernement du Québec fasse des recommandations à ses homologues fédéraux à cet égard.

10 - Que le MIDI assouplisse l'application de ses directives concernant l'information relative à l'accès à la francisation et le remboursement des frais de garde.

11 - Que l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec soit obtenue en même temps que le Certificat de sélection du Québec.